

ACTION URGENTE

BAHREÏN. AHMAD MSHAIMA SE PLAINT DE COUPS À SA FAMILLE

Le prisonnier d'opinion Ahmad Mshaima a indiqué à sa famille qu'il avait été battu à la suite d'une grève qui s'était déroulée le 10 mars et de nouveau au cours de la première semaine de mai. Il risque peut-être de subir des actes de torture et d'autres mauvais traitements.

Ahmad Mshaima purge une peine d'un an d'emprisonnement qui lui a été infligée en décembre 2014 parce qu'il avait lu un poème considéré comme offensant à l'égard du roi de Bahreïn. À la suite d'une grève qui s'est déroulée à la prison de Jaw le 10 mars, sa famille n'a pu le voir que le 5 mai. Pendant la visite, il a indiqué à ses proches qu'on lui avait bandé les yeux et asséné des coups sur le dos et les genoux deux jours auparavant parce qu'il avait dit à d'autres prisonniers de ne pas demander à se rendre aux toilettes pendant qu'un gardien qui les avait humiliés était en faction. Il a également expliqué à sa famille que, le 10 mars, d'autres prisonniers et lui avaient été battus et privés d'accès aux toilettes pendant trois jours. Ses proches ont rapporté que, pendant leur visite, il s'était plaint d'une perte d'audition d'un côté et de douleurs dans tout le corps. Depuis le 10 mars, Ahmad Mshaima et d'autres prisonniers dorment sous une tente installée dans l'une des cours de la prison.

Le 21 avril, Amnesty International a écrit au médiateur du ministère de l'Intérieur pour faire part de ses inquiétudes quant à l'absence de contacts entre Ahmad Mshaima et sa famille et s'enquérir de son état de santé. L'organisation s'est également déclarée préoccupée par les actes de torture et les autres mauvais traitements que des détenus de la prison de Jaw auraient subis, et a demandé quelles mesures le médiateur avait prises pour enquêter sur ces allégations. À ce jour, elle n'a reçu aucune réponse.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à veiller à ce qu'Ahmad Mshaima ne soit pas soumis de nouveau à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements, et à diligenter une enquête sur ses allégations ;
- appelez-les à le libérer immédiatement et sans condition, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion qui n'a fait qu'exercer de façon légitime son droit à la liberté d'expression ;
- priez-les instamment de publier les conclusions d'une enquête que le médiateur du ministère de l'Intérieur aurait diligentée sur les allégations faisant état d'actes de torture et d'autres mauvais traitements infligés à des détenus à la prison de Jaw.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 23 JUIN 2015 À :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555
Rifa'a Palace, al-Manama, Bahreïn
Fax : + 973 1766 4587 (veuillez insister)
Formule d'appel : Your Majesty, / Sire
(Votre Majesté, dans le corps du
texte)

Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa
Ministry of Interior
P.O. Box 13, al-Manama, Bahreïn
Fax : + 973 1753 2661
Courriel : info@interior.gov.bh
Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre de la Justice et des Affaires islamiques
Shaikh Khalid bin Ali bin Abdullah Al Khalifa
Ministry of Justice and Islamic Affairs
P. O. Box 450, al-Manama, Bahreïn
Fax : + 973 1753 1284
Courriel *via* le site Internet :
<http://www.moj.gov.bh/en/default76a7.html?action=category&ID=159>
Twitter : @Khaled_Bin_Ali

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresse/s à compléter) :
nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la cinquième mise à jour de l'AU 5/14. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/MDE11/0010/2015/fr/>.

AMNESTY
INTERNATIONAL



ACTION URGENTE

BAHREÏN. AHMAD MSHAIMA SE PLAINT DE COUPS À SA FAMILLE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Ahmad Mshaima a été arrêté le 28 décembre 2013 et inculpé de « rassemblement illégal dans l'intention de commettre des infractions et de perturber la sécurité publique » à la suite des manifestations du 14 février 2013 marquant le deuxième anniversaire du soulèvement. Bien qu'il ait nié cette accusation, son procès devant le tribunal pénal de première instance s'est ouvert le 13 mars 2014 à Manama et se poursuit. Ahmad Mshaima a été libéré sous caution le 25 juin 2014 mais il a été arrêté de nouveau le 13 novembre dans le cadre d'une nouvelle accusation portée à son encontre, celle d'« outrage public au roi de Bahreïn », parce qu'il avait lu un poème lors d'une cérémonie religieuse. Il a été condamné à un an de prison en décembre 2014 et sa peine a été confirmée en appel en février 2015. Aux termes du droit bahreïnite, l'outrage public au roi est passible de sept ans d'emprisonnement.

Ahmad Mshaima a indiqué à sa famille, alors qu'elle lui rendait visite en prison, qu'il avait été torturé lors de l'interrogatoire qui avait suivi immédiatement son arrestation. Il aurait notamment été battu, frappé aux jambes, forcé à insulter son père et sa religion, et poussé à signer des documents incriminants.

Suite à la mutinerie du 10 mars 2015, des détenus de la prison de Jaw ont signalé des actes de torture et d'autres mauvais traitements et nombre d'entre eux ont vu les visites de leurs proches suspendues. D'autres détenus ont indiqué qu'on les forçait à dormir sous des tentes dans une cour de la prison.

Nom : Ahmad Mshaima
Homme

Action complémentaire sur l'AU 5/14, MDE 11/1636/2015, 12 mai 2015